

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

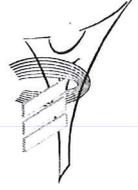
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 08452
Numéro SIREN : 325 381 796
Nom ou dénomination : SOCIETE MUSIQUE ET ART

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 72083

Expert-Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris et de Montpellier

PHILIPPE BORENTIN



Comptes conformes

Siret : 32538179600029

APE : 4759B

Tél. 01.45.22.16.80

75008 PARIS

47 RUE DE ROME

SA MUSIQUE ET ART

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS 2020

Bilan et compte de resultat

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS 2020



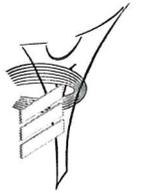
Bilan actif

MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé		
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilités incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires		
Fonds commercial (1)	217 240	217 240
Autres immobilisations incorporelles	5 229	5 229
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilités corporelles		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 741	5 741
Autres immobilisations corporelles	164 838	164 838
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
Immobilités financières (2)		
Participations (mise en équivalence)		
Autres participations		
Créances rattachées aux participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	8 299	8 299
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	448 408	448 408
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production (biens et services)		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises	772 394	772 394
Avances et acomptes versés sur commandes	1 621	1 621
Créances (3)		
Clients et comptes rattachés	93 448	93 448
Autres créances		
Capital souscrit et appelé, non versé	26 081	26 081
Divers		
Valeurs mobilières de placement	59 160	59 160
Disponibilités	333 600	333 600
Charges constatées d'avance (3)	1 550	1 550
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 287 854	1 287 854
Frais d'émission d'emprunt à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif		
TOTAL GENERAL	1 736 263	1 736 263
(1) Dont droit au bail		
(2) Dont à moins d'un an (brut)		
(3) Dont à plus d'un an (brut)		
Amortissement	175 808	175 808
Net	272 600	272 600
Net	217 240	217 240
Net	1 560 454	1 560 454
TOTAL GENERAL	1 674 022	1 674 022



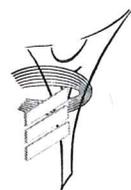
Bilan passif

MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	92 000	92 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 200	9 200
Réserves statutaires ou contractuelles	1 192 603	1 148 586
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	160 558	249 017
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 454 362	1 498 803
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 010	1 010
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 000	2 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 551	85 829
Dettes fiscales et sociales	75 532	85 410
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	106 093	175 219
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 560 454	1 674 022
(1) Dont à plus d'un an (a)	102 093	172 249
(1) Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



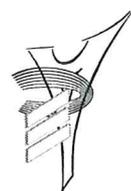
Compte de résultat

MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 170 992	1 892 192
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	166 500	225 823
Chiffre d'affaires net	1 337 492	2 118 015
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	10 000	1 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	7 164	1 000
Autres produits	82	49
Total produits d'exploitation (II)	1 407 912	2 119 064
Achats de marchandises	817 285	1 308 456
Variations de stock	8 841	13 779
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 663
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	126 477	159 411
Impôts, taxes et versements assimilés	7 387	3 741
Salaires et traitements	153 623	210 760
Charges sociales	100 660	104 729
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	15 999	14 030
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	2	3
Autres charges		
Total charges d'exploitation (III)	1 230 275	1 816 571
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	177 638	302 493
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	15 212	27 351
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		1 740
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	15 212	29 091
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	15 212	29 091
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	15 212	29 091
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	192 849	331 584



Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels	19 851	7 390
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	19 851	7 390
Charges exceptionnelles	475	
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	475	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	19 376	7 390
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	51 667	89 957
Total des produits ((I+III+V+VII))	1 442 975	2 155 545
Total des charges ((II+IV+VI+VIII+IX+X))	1 282 417	1 906 528
BENEFICE OU PERTE	160 558	249 017
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	19 851	7 390
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS 2020
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA MUSIQUE ET ART

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 560 454 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 160 558 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC N° 2016-07 du 04/11/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales-d'établissement et de présentation des comptes annuels.

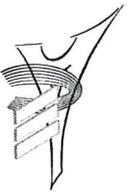
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité après des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de maintenance et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

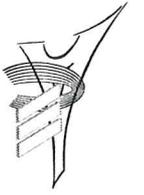
Conséquences de l'évènement Covid-19

L'évènement Covid-19 a eu un impact relatif sur la situation financière et les résultats de l'entreprise

L'activité a été arrêtée à compter du 17 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020, conformément aux obligations de fermetures décidées par le Gouvernement. L'activité a été de nouveau interrompue du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020. La société a eu recours à l'activité partielle et a reçu une indemnisation totale de 14.449 €.

Elle a perçu également une aide au paiement URSSAF de 10.000 €.





PHILIPPE BORENTIN

1 AVENUE DE BOURSIERES, 77290 MITRY MORY CEDEX
Tél. 01 64 67 90 43

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Règles et méthodes comptables



MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Notes sur l'actif immobilisé

MUSIQUE ET ART

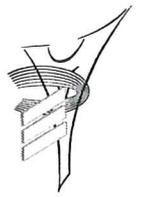
COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement	217 240			217 240
- Fonds commercial	5 229			5 229
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	222 469			222 469
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	434 869	15 836	2 296	448 408



PHILIPPE BORENTIN

1 AVENUE DE BOURSIERES 77290 MITRY MORY CEDEX

Tél. 01 64 67 90 43

Etat des créances et des dettes

COMPTES ANNUELS

MUSIQUE ET ART

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	8 299		
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	93 448	93 448	93 448
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé		1 550	1 550
Charges constatées d'avance			
Total	129 378	121 079	8 299
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 551	25 551	25 551
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	1 625	1 625	1 625
Produits constatés d'avance			
Total	102 093	102 093	102 093
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice			
(**) Dont envers les associés	1 625		



PHILIPPE BORENTIN

1 AVENUE DE BOURSIERES 77290 MITRY MORY CEDEX

Tél. 01 64 67 90 43



PHILIPPE BORENTIN

1 AVENUE DE BOURSIERES 77290 MITRY MORY CEDEX
Tél. 01 64 67 90 43

	Total	217 239,85
	Éléments achetés	217 239,85
31/12/2020		

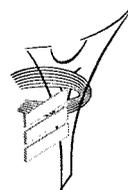
Fonds commercial



MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020



Comptes de régularisation Actif

MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Total général	
9 280	7 157
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
409800 - RRR À OBTENIR	
9 280	7 157
9 280	7 157
Disponibilités	
Valeurs mobilière de placement	
du 01/01/19	du 01/01/20
au 31/12/19	au 31/12/20
12 mois	12 mois

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Total général	
1 550	1 550
Charges constatées d'avance	
486000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1 550	1 550
du 01/01/19	du 01/01/20
au 31/12/19	au 31/12/20
12 mois	12 mois



PHILIPPE BORENTIN

1 AVENUE DE BOURSIERES 77290 MITRY MORY CEDEX

Tel. 01 64 67 90 43

Comptes de régularisation Passif

MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DETAIL DES CHARGES A PAYER

TOTAL GENERAL		
41 001	29 750	
16 483	16 844	
357	901	448600 - ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER
5 578	6 361	438600 - CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER
10 548	9 582	428200 - DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER
		Dettes fiscales et sociales
24 518	12 906	408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES
24 518	12 906	Dettes fournisseurs et comptes rattachés
12 mois du 01/01/19 au 31/12/19	12 mois du 01/01/20 au 31/12/20	



PHILIPPE BORENTIN

1 AVENUE DE BOURSIERES 77290 MITRY MORY CEDEX

Tel. 01 64 67 90 43

Composition du capital

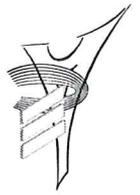


MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Valeur nominale	Nombre	
460,00	200	Titres composant le capital social au début de l'exercice
460,00	200	Titres émis pendant l'exercice
		Titres remboursés pendant l'exercice
		Titres composant le capital social à la fin de l'exercice



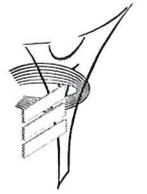
	France	Etranger	Total
Prestations de services	166 500,00	53 174,83	166 500,00
Ventes de marchandises	1 170 991,69	53 174,83	1 224 166,52
TOTAL	1 337 491,69	53 174,83	1 390 666,52

Répartition du Chiffre d'Affaires

MUSIQUE ET ART

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020



Financier	Exploitation	Nature
	7 163,51	Transfert de charges d'exploitation
	7 163,51	791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION
	7 163,51	Transfert de charges financières
		Total

Transferts de charges

COMPTES ANNUELS

MUSIQUE ET ART



Variation détaillée des stocks

COMPTES ANNUELS

MUSIQUE ET ART

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	772 394,34	781 235,35		8 841,01
Approvisionnement				
Matières premières				
Autres approvisionnements				8 841,01
Total I	772 394,34	781 235,35		8 841,01
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

certifié conforme


PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 15 heures,

les actionnaires de la Société

S.A. MUSIQUE ET ART

société anonyme au capital de 92.000 €, dont le siège est à :

47 RUE DE ROME 75008 PARIS

immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° SIRET 325 381 796 00029 APE 363 Z se sont réunis audit siège sur la convocation du conseil et conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Mme WYKRYKACZ Marie-Laure, Directrice Générale.

Madame WYKRYKACZ Annick est appelée comme scrutateur.

Monsieur BAKKER Edmond est désigné comme secrétaire.

La présidente constate que, conformément à la feuille de présence dûment émargée, les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble la majorité requise.

Madame la présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la présidente :

- les rapports du Commissaire aux Comptes
- les accusés de réception des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion du directoire sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ;

La présidente indique que ces documents ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes
- lecture du rapport de gestion du directoire sur les opérations et les comptes de l'exercice
- approbation de ces comptes et du bilan de l'exercice écoulé
- approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce
- quitus au directeur général unique
- affectation des résultats

Puis elle donne lecture du rapport du conseil et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du directoire et du rapport général du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Directeur général unique de l'exécution de son mandat pour ledit exercice et donne acte au Commissaire aux comptes de l'exécution de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions du directoire relatives à l'emploi des résultats bénéficiaires de 249016.90 €, savoir :

Réserve facultative	160558.27 € =====
---------------------	----------------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

Raison sociale SA. MUSIQUE ET ART
Siège social : 47 Rue de Rome 75008 PARIS
Capital : 92.000 €
SIRET : 325 381 796 00029
APE : 363 Z

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE
31 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, entendre le rapport du directoire et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que l'affectation des résultats.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre activité au cours de l'exercice clos le 31.12.2020 s'est élevée à 1.390.667 € de chiffre d'affaires H.T.

Nos perspectives d'avenir sont les suivantes :

- développer à nouveau ce chiffre d'affaires avec le retour à une activité normale consécutive à la fin de la crise sanitaire liée à la COVID-19

INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2020, notre société a réalisé 15.640 € d'investissements.

Il n'est pas envisagé de procéder à des investissements significatifs au cours de l'exercice 2021.

PERSONNEL

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2020, le personnel de votre société s'est élevé à 4 personnes.

Pour l'exercice 2021, il est envisagé de maintenir l'effectif.

PRESENTATION DES COMPTES

En ce qui concerne les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020, on peut procéder à l'analyse suivante :

EN K€	31.12.2019	31.12.2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	2118	1391
ACHATS CONSOMMES	1322	826
SALAIRES ET TRAITEMENTS	211	154
CHARGES SOCIALES	105	100
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	4	7
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	159	124

Après comptabilisation de ces charges et dotations aux amortissements à hauteur de 16 K€ et aux comptes de provisions à hauteur de 0 K€, le compte de résultat fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 179 K€.

Compte tenu du résultat financier de + 15 K€, le résultat courant s'élève à + 194 K€.

Après imputation d'un résultat exceptionnel de + 19 K€ et d'impôt sur les sociétés de 52 K€, l'exercice se solde en définitive par un résultat bénéficiaire de 161 K€.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Réserve facultative 160558.27 €
=====

Conformément à l'article 243 du CGI nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes de 205.000 € au titre de l'exercice 2017, de 205.000 € au titre de l'exercice 2018 et de 205.000 € au titre de l'exercice 2019..

INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

M.L.W. FINANCES possède plus de la moitié du capital social,

Aucune modification significative n'est intervenue au cours de l'exercice.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

A) Rémunérations

En application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux ; cette information porte sur les sommes versées tant par votre société que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

Mme WYKRYKACZ Marie-Laure, directeur général unique, a reçu au cours de l'exercice 2020

– rémunération versée par la société : 72.000 €

Mme WYKRYKACZ Marie-Laure a renoncé à son intéressement de 4 % à compter du 1^{er} janvier 2021. Son salaire annuel sera fixé à 72.000 € pour l'exercice 2021.

M. WYKRYKACZ Michel, Président du conseil de surveillance, n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 2020.

B) Mandats exercés

Mme WYKRYKACZ Marie-Laure, directeur général unique, est titulaire des mandats et exerce les fonctions ci-après au cours de l'exercice 2020 dans toute société :

– Présidente dans la société : M.L.W. FINANCES

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE

NEANT

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Suite à la crise du COVID 19, votre société a eu recours au chômage partiel et du fermer la boutique du 14 mars au 12 mai 2020. Nous espérons que la perte de chiffre d'affaires de cette période pourra être partiellement récupérée après le déconfinement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous soumettons également le rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'état des conventions courantes visées à l'article L 225-39 du Code de Commerce vous a été communiqué.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L.441-6 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients.

- **Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :**

Article D. 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Non échues	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ de 90 j	Total
Nb de factures						
Montant TTC	24518	61311	0			85829
% achats TTC	NS	NS				

Article D. 441 I-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Non échues	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ de 90 j	Total
Nb de factures						
Montant TTC		95805			6615	102420
% ventes TTC		NS				

- **Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**

Les procédures de contrôle interne ne permettent pas actuellement de donner cette information.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39.4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

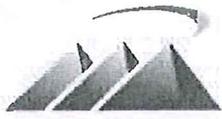
La discussion sera ensuite ouverte, puis nous passerons au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

FAIT A PARIS, LE 13 JUILLET 2021

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name.

Marie-Laure WYKRYKACZ



GROUPE
CONSEIL
UNION

Audit et Conseil Union

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

MUSIQUE ET ART

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

47, Rue de Rome
75008 PARIS

Société Anonyme au capital de 92.000 Euros
RCS Paris 325 381 796



/ 17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris Cedex 18
Tél : (33) 01 53 09 20 20 / Fax : (33) 01 53 09 20 29
www.groupe-conseil-union.fr/main@groupe-conseil-union.fr

/ Membre de la Compagnie Régionale des commissaires
aux comptes de Paris.

MUSIQUE ET ART SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

◆ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître des capitaux propres de 1.454.361 €, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 160.558 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MUSIQUE ET ART à la fin de cet exercice.

◆ **Fondement de l'opinion**

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

◆ **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

◆ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.



◆ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

◆ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

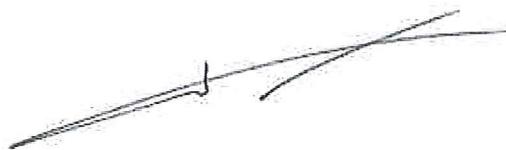
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 21 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT ET CONSEIL UNION



Jean-Luc GATINOIS

Membre de la Compagnie Régionale de Pa



**Annexe : Description détaillée des responsabilités
du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



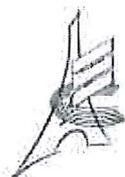
Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	217 240		217 240	217 240
Autres immobilisations incorporelles	5 229	5 229		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 741	5 741		
Autres immobilisations corporelles	211 899	164 838	47 061	47 895
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 299		8 299	8 104
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	448 408	175 808	272 600	273 239
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	772 394		772 394	781 235
Avances et acomptes versés sur commandes	1 621		1 621	5 802
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	93 448		93 448	102 421
Autres créances	26 081		26 081	11 743
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	59 160		59 160	
Disponibilités	333 600		333 600	499 582
Charges constatées d'avance (3)	1 550		1 550	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 287 854		1 287 854	1 400 783
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 736 263	175 808	1 560 454	1 674 022
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



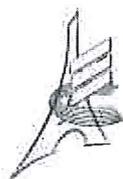
Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	92 000	92 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 200	9 200
Réserves statutaires ou contractuelles	1 192 603	1 148 586
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	160 558	249 017
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 454 362	1 498 803
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 010	1 010
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 000	2 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 551	85 829
Dettes fiscales et sociales	75 532	85 410
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	106 093	175 219
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 560 454	1 674 022
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	102 093	172 249
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 170 992	53 175	1 224 167	1 892 192
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	166 500		166 500	225 823
Chiffre d'affaires net	1 337 492	53 175	1 390 667	2 118 015
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			10 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			7 164	1 000
Autres produits			82	49
Total produits d'exploitation (I)			1 407 912	2 119 064
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			817 285	1 308 456
Variations de stock			8 841	13 779
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 663
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			126 477	159 411
Impôts, taxes et versements assimilés			7 387	3 741
Salaires et traitements			153 623	210 760
Charges sociales			100 660	104 729
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 999	14 030
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2	3
Total charges d'exploitation (II)			1 230 275	1 816 571
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			177 638	302 493
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			15 212	27 351
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				1 740
Total produits financiers (V)			15 212	29 091
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			15 212	29 091
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			192 849	331 584



Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	19 851	7 390
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	19 851	7 390
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	475	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	475	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	19 376	7 390
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	51 667	89 957
Total des produits (I+III+V+VII)	1 442 975	2 155 545
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 282 417	1 906 528
BENEFICE OU PERTE	160 558	249 017
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	19 851	7 390
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA MUSIQUE ET ART

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 560 454 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 160 558 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC N° 2016-07 du 04/11/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques: 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 a eu un impact relatif sur la situation financière et les résultats de l'entreprise

L'activité a été arrêtée à compter du 17 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020, conformément aux obligations de fermetures décidées par le Gouvernement. L'activité a été de nouveau interrompue du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020. La société a eu recours à l'activité partielle et a reçu une indemnisation totale de 14.449 €.

Elle a également reçu une aide au paiement URSSAF de 10.000 €.



Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	217 240			217 240
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 229			5 229
Immobilisations incorporelles	222 469			222 469
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 741			5 741
- Installations générales, agencements aménagements divers	172 418	13 070		185 487
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 137	2 571	2 296	26 411
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	204 296	15 640	2 296	217 640
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 104	195		8 299
Immobilisations financières	8 104	195		8 299
ACTIF IMMOBILISE	434 869	15 836	2 296	448 408

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

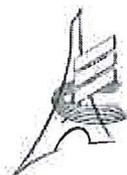
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fonds de commerce	217 240			217 240
Total	217 240			217 240



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 229			5 229
Immobilisations incorporelles	5 229			5 229
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 741			5 741
- Installations générales, agencements aménagements divers	133 448	9 136		142 584
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 212	6 863	1 821	22 254
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	156 401	15 999	1 821	170 579
ACTIF IMMOBILISE	161 630	15 999	1 821	175 808



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 129 378 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 299		8 299
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	93 448	93 448	
Capital souscrit - appelé, non versé	26 081	26 081	
Charges constatées d'avance	1 550	1 550	
Total	129 378	121 079	8 299
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
RRR À OBTENIR	7 157
Total	7 157



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 92 000,00 Euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 460,00 Euros.

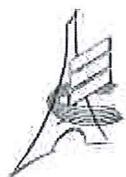
	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	200	460,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	200	460,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 102 093 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 551	25 551		
Dettes fiscales et sociales	74 917	74 917		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 625	1 625		
Produits constatés d'avance				
Total	102 093	102 093		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 625			
(**) Dont envers les associés				



Notes sur le bilan

Charges à payer

Montant

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	12 906
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	9 582
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	6 361
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	901
Total	29 750

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 550		
Total	1 550		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	166 500		166 500
Ventes de marchandises	1 170 992	53 175	1 224 167
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 337 492	53 175	1 390 667

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 728 Euros

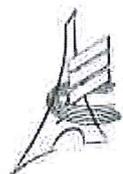
Honoraire des autres services : 0 Euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Ajustement clients 2019		19 851
Total		19 851

Charges et Produits exceptionnels

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	475	
Eléments antérieurs		19 851
TOTAL	475	19 851





Audit et Conseil Union

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

M.L.W. FINANCES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

47, rue de Rome
75 008 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.600 Euros
RCS Paris 449 645 480



// 17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris Cedex 18
Tél : (33) 01 53 09 20 20 / Fax : (33) 01 53 09 20 29
www.groupe-conseil-union.fr/maio@groupe-conseil-union.fr

// Membre de la Compagnie Régionale des commissaires
aux comptes de Paris.

SA au capital de 150 000 Euros - RCS Paris - Siret 341 012 656 00037 - NAF 6920Z - TVA Intracom. FR 29 341 012 656